

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE MARDI  
20 MARS 2018 , À 12 H 30, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL,  
(SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES  
CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY  
LUC A. GOUDREAU  
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET  
MICHAËL PILOTE  
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire  
Monsieur JEAN FORTIN.

**MEMBRE ABSENT**

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Martin Bouchard, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire  
de la présente assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 12 h 30, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant  
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un  
moment de réflexion.

**18-03-085      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire  
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de  
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à  
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière  
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,  
monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc .A  
Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et  
unanimentement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR  
Séance extraordinaire  
Mardi le 20 mars 2018 À 12 H 30  
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL  
(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le Mardi le 20 MARS 2018 à compter de 12h30 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- RÈGLEMENT**
- E- RÉOLUTIONS:  
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
  - 1- Entente concernant le paiement des taxes municipales
- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE**
- LOISIRS ET PARCS**
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 19<sup>ème</sup> JOUR DU  
MOIS DE MARS DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-HUIT**

Émilien Bouchard  
Greffier

Adoptée unanimement.

- E- RÉOLUTIONS:  
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

**18-03-086 ENTENTE CONCERNANT LE PAIEMENT DES TAXES  
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 234 284.85 \$ demeure impayé à ce jour concernant la propriété sise au 23 à 29, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre entente relativement à ce solde avec le propriétaire qui est la compagnie à numéro 9350-5584 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé préalablement aux membres du conseil et prévoyant diverses modalités de remboursement du solde et ce, sur une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT qu'advenant que 9350-5584 Québec inc ne respecte pas les conditions de l'entente, la Ville pourra prendre tous les recours nécessaires afin de procéder au recouvrement des sommes dûes et tous les autres frais associés;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu majoritairement:**

QUE ce conseil autorise le trésorier, M. Réjean Tremblay, à procéder à la signature de l'entente concernant le paiement des taxes avec 9350-5584 Québec inc., le tout telle que déposée aux membres du conseil.

QUE le Trésorier, M. Réjean Tremblay, soit et il est par la présente autorisé à prendre tous les recours nécessaires au recouvrement du solde de taxes impayées concernant la propriété sise au 23 à 29, rue Saint-Jean-Baptiste, advenant le non respect de l'entente.

Adoptée majoritairement.

**Madame la conseillère Thérèse Lamy demande le vote sur cette proposition.**

**Ont voté pour:**

Monsieur le conseiller Michel Fiset  
Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau  
Monsieur le conseiller Michael Pilote  
Monsieur le conseiller Gaston Duchesne  
Monsieur le conseiller Ghislain Boily

**A voté contre la proposition :**

Madame la conseillère Thérèse Lamy

**Cette proposition est donc adoptée majoritairement**

**F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention de la part du public.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Considérant qu'aucune intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close.

**18-03-087 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 12h40.**

Adoptée unanimement.

**Monsieur Jean Fortin**  
**Maire**

---

**Émilien Bouchard**  
**Greffier**